

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2237 :

Rénovation thermique de l'école élémentaire Louis Pasteur - Approbation du plan de financement prévisionnel

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.

Le Maire,




Accusé de réception en préfecture
974-2197143-0002-2026-02-16 DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception en préfecture : 16/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2237 : Rénovation thermique de l'école élémentaire Louis Pasteur - Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction de la Coordination Administrative et Financière - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Ville de Saint-Pierre poursuit son programme de réhabilitation des établissements scolaires, avec la rénovation de l'école Louis Pasteur, située rue François de Mahy.

Cette école accueillant environ 225 élèves, a plus de 50 ans. Compte tenu de ce public particulièrement sensible et de l'importance de garantir des conditions optimales d'apprentissage, il est essentiel d'assurer un confort d'usage adapté.

Dans le cadre de cette rénovation, et en accord avec les principes du développement durable, la collectivité souhaite intégrer des travaux visant à adapter l'établissement aux enjeux du réchauffement climatique. Ces travaux permettront, par ailleurs, de réaliser des économies d'énergie significatives et de réduire les charges de fonctionnement des bâtiments.

Cette opération, d'un coût prévisionnel de **3 655 820.11 € HT**, est éligible au financement de **l'Union Européenne** au titre de la dotation financière **FEDER 2021-2027**.

Un premier plan de financement a été approuvé par délibération n° 34/1636 en date du 12 septembre 2024. Le montant des dépenses éligibles au titre du FEDER ayant évolué, il y a lieu de modifier le nouveau le plan de financement comme suit :

- **Union Européenne (FEDER-2021-2027) :** **851 170.67 € HT**
(85% de la part éligible)
- **COMMUNE :** **2 805 649.44 € HT**
(15% de la part éligible et 100% part non éligible)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité,
- **D'ANNULER** la délibération 34/1636 du 12 septembre 2024 ;
- **DE SOLLICITER** l'Union Européenne, au titre de l'action 2.1.6 : Rénovation thermique des bâtiments publics ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219/20164-20260216-44-2237-DE
Date de réception : 19/02/2026